

Groupe sectoriel des abris

20 septembre 2023

Points clés

- Entrer en contact avec la Section du Groupe sectoriel mondial des abris du HCR à la Division de la résilience et des solutions, et ce dès la manifestation d'une volonté de discuter de l'activation d'un groupe sectoriel. Cela permet à la Section de prodiguer des conseils et d'apporter un soutien efficace.
- Le HCR doit diriger le groupe sectoriel des abris dans les situations d'urgence liées aux conflits. Les Représentants doivent consulter la Section du Groupe sectoriel mondial des abris du HCR s'ils jugent que leur bureau n'est pas en mesure de mener l'opération, une décision de ne pas diriger le groupe sectoriel des abris contredisant les politiques et directives du HCR et pouvant avoir des conséquences importantes sur les opérations et la réputation de l'organisation.
- La nomination d'une ONG partenaire ou d'une entité gouvernementale à la coprésidence est encouragée par le Comité permanent interorganisations, lorsque c'est approprié et possible. La Section du Groupe sectoriel mondial des abris du HCR doit toutefois avoir été consultée au préalable, cette décision ayant des conséquences importantes.
- La coordination des activités d'un groupe sectoriel est un travail à plein temps. Elle ne doit pas être associée à d'autres fonctions. Il convient de nommer un Coordonnateur du groupe sectoriel des abris et un Directeur de l'information à temps plein. D'autres postes de Coordonnateur sont généralement aussi requis (Directeur de l'information, Coordonnateur technique, Coordonnateurs de groupes sectoriels infranationaux).
- La Section du Groupe sectoriel mondial des abris du HCR peut déployer une capacité d'intensification pour la coordination et pour la gestion de l'information dans de brefs délais pour contribuer à établir un groupe sectoriel ou à fournir un appui au cours d'une situation d'urgence. Elle peut également prodiguer de l'aide et des conseils depuis les sièges.

1. Aperçu

Le Groupe sectoriel mondial des abris a été créé en 2005. Il est codirigé par le HCR (situations de conflits) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (catastrophes naturelles) au niveau mondial. Le groupe sectoriel des abris est un mécanisme interorganisations créé pour coordonner les activités relatives aux abris, installations et articles non alimentaires liés aux abris au cours d'une réponse humanitaire dans le cadre d'une situation de déplacement interne. Lorsqu'il est activé au niveau du pays, il est non seulement responsable de la coordination de la réponse en matière d'abri d'urgence et d'articles non alimentaires avec les partenaires du groupe sectoriel des abris, les autres groupes sectoriels et les autorités gouvernementales dans le but de venir en aide aux populations touchées (en fournissant notamment du plastique souple, des équipements d'abri, des tentes, des espèces ou des articles non alimentaires), mais aussi de la réponse aux besoins à plus long terme (par l'intermédiaire de la mise à disposition d'abris de transition, de la construction ou de la reconstruction de logements, du renforcement des capacités et de mesures connexes).

Le groupe sectoriel des abris encourage l'inclusion de mesures de réduction des risques de catastrophes dans la conception et la construction d'abris et de zones d'installation. L'intégration de la protection et l'analyse du risque, particulièrement en lien avec [le logement, la terre et la propriété](#), ont des implications importantes pour les interventions liées aux abris. La coordination étroite avec le groupe sectoriel de la protection, mais aussi avec les autres groupes sectoriels, est donc fondamentale.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

L'objectif d'un groupe sectoriel des abris est d'assurer la mise en place d'une approche coordonnée pour répondre de manière plus efficiente aux besoins en matière d'abris des populations touchées par le conflit en renforçant le leadership, la coordination et la redevabilité dans le secteur de l'hébergement humanitaire. Le HCR doit recommander l'activation des groupes sectoriels des abris lorsque la mise en place d'abris s'avère nécessaire et que le gouvernement exige des capacités supplémentaires pour la coordination des réponses en matière d'abris. Conformément à la [Politique en matière d'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne](#), le HCR doit prendre la tête du groupe sectoriel des abris dans les situations de conflit.

La Section du Groupe sectoriel mondial des abris du HCR doit être contactée dès la manifestation d'une volonté de discuter de l'activation d'un groupe sectoriel.

Notons que l'approche de la coordination sectorielle est déclenchée dans les situations de déplacement interne et de catastrophes naturelles. Dans les situations concernant les réfugiés, le Comité permanent interorganisations n'est pas compétent et la réponse est coordonnée au sein du cadre du Modèle de coordination pour les réfugiés. Dans les contextes mixtes, les dispositions du document intitulé « [Note conjointe HCR - OCHA sur les situations mixtes : Coordination dans la pratique](#) » (2014) s'applique.

3. Conseils principaux

Le groupe sectoriel des abris a mis au point des outils et des supports d'orientation pour les opérations d'hébergement, qui peuvent être consultés sur le [site Web du Groupe sectoriel mondial des abris](#). Le Coordonnateur du Groupe sectoriel mondial des abris et l'équipe d'appui du Groupe sectoriel mondial des abris au Siège se tiennent prêts à prodiguer tout conseil nécessaire.

Situation précédant la crise
<ul style="list-style-type: none"> Comprendre les enjeux liés aux abris et aux établissements humains, le groupe sectoriel des abris ainsi que les responsabilités du HCR en tant que chef de file sectoriel, et familiariser votre équipe avec ces sujets. Le secteur des abris est très vaste. Il couvre les ménages ou les articles non alimentaires liés aux abris, les abris d'urgence, les abris de transition et de long terme et toutes les questions liées aux installations, y compris la planification des opérations d'installations et la mise en place d'infrastructures. Le HCR adopte un rôle de chef de file dans les contextes de conflits, ce qui signifie notamment qu'il constitue la première étape de l'activation du groupe sectoriel au niveau du pays et qu'il assume la responsabilité de « prestataire de dernier recours ».
<ul style="list-style-type: none"> Familiariser votre équipe avec le concept d'« abri » et avec le groupe sectoriel des abris : sensibiliser votre groupe à l'impact général et à l'importance des abris comme moyen de promouvoir la protection et d'améliorer la santé ainsi que les moyens de subsistance. Plusieurs conseils utiles issus du Recueil de directives sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne (public) ou de « Building Blocks » du HCR (interne), l'outil de planification de la mise en œuvre pour les contextes impliquant des déplacés internes.
<ul style="list-style-type: none"> Plaider pour l'activation et le leadership du HCR. Analyser le contexte du pays et l'évolution de la situation d'urgence. Cerner les mécanismes de coordination existants et leur capacité à faire face à la situation. Prendre contact avec les donateurs car les ressources et l'aide des donateurs seront rapidement nécessaires. Les donateurs ne sont pas seulement en mesure de fournir des fonds, ils disposent également d'une expertise précieuse, d'une connaissance intime du gouvernement et des partenaires du groupe sectoriel et d'une influence sur ces derniers, qui peuvent être d'une grande aide pour le groupe sectoriel.
<ul style="list-style-type: none"> Identifier préalablement les partenaires du groupe sectoriel des abris, notamment au sein du gouvernement et des acteurs locaux. Commencer à entrer en contact avec les acteurs chargés de la gestion des abris présents dans le pays, y compris les acteurs locaux ou toute autre organisation, par exemple des sociétés d'architectes ou d'ingénieurs, des universitaires ou des chercheurs locaux. Identifier les entités gouvernementales les mieux placées pour être les répondants du groupe sectoriel des abris ou pour codiriger un mécanisme de coordination, le cas échéant, y compris au niveau infranational.

Une fois que l'activation du groupe sectoriel des abris au niveau du pays a eu lieu :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer une équipe de coordination sectorielle : Lorsque le HCR dirige un groupe sectoriel des abris, il convient de nommer un Coordonnateur de groupe sectoriel des abris dédié. Un système de gestion de l'information doit également être mis en place.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les termes de référence du groupe sectoriel des abris national : Créer des termes de référence clairs qui préciseront le rôle du groupe sectoriel dans ce contexte spécifique, sa portée, ses conditions d'adhésion et ses structures nationales et infranationales. Lorsque cela est approprié et possible, le partage du rôle de chef de file avec des entités gouvernementales et des ONG partenaires est fortement encouragé.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un groupe consultatif stratégique : Présidé par le Coordonnateur du groupe sectoriel, le groupe consultatif stratégique est responsable de l'élaboration et de l'adaptation du cadre stratégique, des priorités et du plan de travail pour le groupe sectoriel. Les groupes consultatifs stratégiques doivent représenter les partenariats globaux au sein du groupe sectoriel, y compris les différents types de partenaires du groupe sectoriel (ONG internationales, ONG nationales, Nations Unies, mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), mais également les représentants des gouvernements. Un groupe consultatif stratégique ne doit pas comporter plus de 10 membres.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Concevoir une stratégie pour les abris : viser en premier lieu l'élaboration d'un bref document d'une page décrivant le but poursuivi par le groupe sectoriel, ses raisons, les acteurs qu'il entend mobiliser, les modalités d'exécution et les délais envisagés. Ne pas chercher à produire un document parfait dès le début, mais plutôt un document indiquant une direction générale qui sera progressivement étoffé. Il est possible de trouver des exemples et des modèles dans la Boîte à outils de la coordination du Groupe sectoriel mondial des abris.

✓ Diffuser de manière régulière et prévisible les produits de gestion de l'information. Le Groupe sectoriel mondial des abris s'est doté d'une [boîte à outils](#) et d'un compagnon pour vous aider à cette fin. Au départ, ils devraient inclure la planification des activités, les 3/4W (qui, quoi, où et avec qui), les informations de base sur la population, les indicateurs clés et des cartes. Il importe d'harmoniser les systèmes utilisés par les partenaires dès le déclenchement d'une urgence, car ce processus devient plus complexe à mesure que la réponse progresse. Le système de [classification de la gravité des la situation des abris](#) peut améliorer les activités de gestion de l'information dans le but d'éclairer la prise de décision fondée sur des éléments de preuve.

Liste récapitulative des rôles et des responsabilités du HCR dans les pays où il occupe le rôle de chef de file du groupe sectoriel des abris

Parce qu'il est à la tête d'un organisme chef de file du groupe sectoriel des abris, le **représentant du HCR** dépend du Coordonnateur de l'action humanitaire et assume les tâches suivantes :

- Veiller à ce que des mécanismes de coordination soient mis en place et suffisamment soutenus ;
- Adopter un rôle de premier point de contact pour le gouvernement et le Coordonnateur de l'action humanitaire ;
- Représenter au sein de l'équipe de pays pour l'action humanitaire des doléances particulières et des défis du groupe sectoriel qu'il n'arrive pas résoudre ;
- Agir en tant que prestataire de dernier recours.

Le **Coordonnateur du groupe sectoriel des abris** est responsable de la bonne exécution des six fonctions essentielles suivantes par le groupe sectoriel des abris :

- Appuyer l'offre de services par l'intermédiaire d'un forum au sein duquel les approches et démarches peuvent être convenues et les doublons éliminés ;
- Éclairer le processus de prise de décisions stratégiques du Coordonnateur de l'action humanitaire et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire par la coordination des évaluations des besoins, de l'analyse des lacunes et de la hiérarchisation des priorités ;
- Planifier et développer la stratégie (y compris les plans sectoriels, l'adhésion aux normes, les besoins de financement, les processus du cycle de programme humanitaire, les processus de financement commun du CERF et basés dans le pays, etc.) et mobiliser des ressources ;
- Plaider au nom des populations touchées par la crise et des partenaires du groupe sectoriel concernant les préoccupations constatées ;
- Suivre et rendre compte de la stratégie du groupe sectoriel et de ses résultats, et recommander des actions correctives si nécessaire ;
- Assurer la planification d'urgence, la préparation et le renforcement des capacités lorsque nécessaire.

En tant qu'organisation opérationnelle et comme indiqué dans les orientations relatives à l'engagement du HCR dans les situations de déplacement interne, assumer le rôle de chef de file sectoriel ne sous-entend pas seulement la volonté de coordonner mais également celle d'être opérationnellement pertinent, prévisible et redevable.

1. Promouvoir la responsabilité de l'État en matière d'interventions liées aux abris ou aux installations : *In fine*, cela suppose que la coordination et les interventions en matière d'abris doivent être conçues dans une perspective de remise ou sortie ou de phase de transition, particulièrement lorsqu'il apparaît probable que le déplacement interne est appelé à durer.
2. Faire respecter et optimiser les synergies avec les activités liées à la protection des réfugiés et au droit d'asile, en particulier dans les contextes mixtes.
3. Promouvoir les droits de l'homme : Une attention particulière doit être accordée aux droits au logement, aux terres et aux biens.
4. Mettre en œuvre une approche communautaire intégrant l'âge, le genre et la diversité.
5. Intervenir dans un esprit de partenariat : concevoir une réponse qui favorise la collaboration avec les autres secteurs tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), [la coordination et gestion des camps](#) et la protection, ainsi qu'avec les acteurs du développement et de la paix, les responsables du renforcement des capacités et les groupes confessionnels.
6. Diffuser les principes de protection à travers les groupes sectoriels dans les réponses

interorganisations.

7. Promouvoir des solutions complètes : les interventions liées aux abris sont plus pertinentes lorsqu'elles prennent la forme d'interventions holistiques et multisectorielles auprès d'un quartier ou d'un point d'installation. Toutes les interventions liées aux abris doivent offrir un accès adéquat à l'eau et à l'assainissement, toutes les zones d'installation doivent être équipées d'un système d'écoulement des eaux, d'installations médicales et scolaires et de systèmes de collecte et de traitement des déchets. Le dialogue avec les groupes sectoriels de l'EAH, de la santé, de l'éducation, de la coordination et gestion des camps et de la protection, mais également avec les autorités publiques (locales), sera important afin de veiller à ce que les questions multisectorielles soient suffisamment prises en compte. Il est également essentiel d'inclure la communauté d'accueil et de s'assurer que les interventions sont conçues conjointement et lui seront aussi bénéfiques. La réduction du risque de catastrophes doit faire partie intégrante de chaque intervention liée aux abris ou aux zones d'installation. D'une manière générale, gardez ces approches et solutions à long terme à l'esprit dès le début de la réponse.
8. Se dégager de la responsabilité : Les interventions liées aux abris doivent être durables et aussi simples à maintenir que possible. La priorité doit être accordée aux pratiques locales du secteur du bâtiment et aux matériaux locaux pour permettre aux abris d'être entretenus et réparés en s'appuyant sur le savoir-faire existant. Il convient également de tenir compte de la capacité de la population locale à bâtir et d'envisager le recours à des artisans locaux, par exemple des maçons et des menuisiers.

La performance du groupe sectoriel des abris peut être mesurée à l'aune des six fonctions principales des groupes sectoriels et de la redevabilité à l'égard des populations touchées. Le [processus de suivi des performances de la coordination](#) est un outil mis à la disposition des groupes sectoriels de pays pour leur permettre de s'autoévaluer chaque année. Les indicateurs standards suivront les intitulés suivants :

1. L'aide à la prestation de services
2. La contribution à la prise de décisions stratégiques du Coordonnateur de l'action humanitaire/de l'équipe de pays pour l'action humanitaire
3. La planification et la mise en œuvre des stratégies des groupes sectoriels
4. Le suivi et l'évaluation de la performance
5. Le renforcement des capacités nationales en matière de préparation et de planification d'urgence
6. L'appui permettant de mettre en place un plaidoyer robuste
7. La promotion de la redevabilité à l'égard des populations touchées

Phase post-urgence

Le HCR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en tant que co-chefs de file du groupe sectoriel des abris au niveau mondial, collaborent étroitement avec les acteurs du secteur des abris pour élaborer des approches communes concernant les réponses en matière d'abris tout en mettant au point des outils et méthodologies plus spécifiques pour les contextes de catastrophes et de conflits, qui peuvent inclure des considérations à plus long terme. Le groupe sectoriel des abris met en place une stratégie globale pour assurer une réponse humanitaire en matière d'abris cohérente et efficace et appuyer les efforts de mobilisation des ressources.

Compte tenu de la fréquence des répercussions à long terme des interventions liées aux abris, il est essentiel de veiller à définir des approches, des démarches et des solutions techniques adéquates, fondées sur les bonnes pratiques, les besoins et les capacités. Le plaidoyer auprès des donateurs et du gouvernement constitue une activité clé du groupe sectoriel des abris. Il lui permet d'assurer un financement et un appui pour les partenaires qui le composent, notamment pour les questions liées à l'allocation des terres ou d'autres enjeux liés au logement, aux terres et aux biens. Le Coordonnateur du groupe sectoriel des abris joue également un rôle crucial dans le renforcement de la coordination et de la coopération entre les interventions de différents secteurs (par exemple de l'EAH, de la protection, du relèvement précoce [le cas échéant], etc.). Les groupes sectoriels des abris de pays doivent se coordonner entre eux, faire remonter leurs informations aux sections du groupe sectoriel des abris du cycle du programme humanitaire et participer aux productions de ce dernier, notamment l'aperçu des besoins humanitaires et le plan de réponse humanitaire.

Annexes

[IASC Reference Module for Cluster Coordination at the Country Level 2015](#)

4. Liens

[Site internet du Groupe sectoriel mondial des abris](#) [Boîte à outils de la coordination du Groupe sectoriel mondial des abris](#) [Boîte à outils de gestion de l'information du Groupe sectoriel mondial des abris...](#) [Contrôle de l'exécution du Groupe sectoriel mondial des abris](#) [Système de classification de la sévérité en matière d'abris](#) [Plus qu'un simple toit : formation en ligne du Groupe sectoriel mondial des abr...](#) [Building Blocks \(accès réservé au personnel du HCR\)](#)

5. Contacts principaux

Boîte aux lettres électronique fonctionnelle : Groupe sectoriel mondial des abris
<info@sheltercluster.org>